



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2023 - 2024

Licence Droit + LAS 3

- Parcours 1 : N1 DROIT Standard
- Parcours 2 : N1 DROIT Parcours adapté
- Parcours 3 : N1 DROIT Parcours Arbitrage sportif
- Parcours 4 : N2 DROIT Standard
- Parcours 5 : N2 DROIT Collège de droit
- Parcours 6 : N2 DROIT Parcours Arbitrage sportif
- Parcours 7 : N3 Droit privé
- Parcours 8 : N3 Droit privé Collège de droit
- Parcours 9 : N3 Droit public standard
- Parcours 10 : N3 Droit public Collège de droit
- Parcours 11 : N3 Science politique
- Parcours 12 : N3 Métiers de l'immobilier

Conseil de Gestion : avis favorable le 13/07/2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : CAFARELLI François, francois.cafarelli@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
L1 - Remédiation - Réopass	Jennifer MARCHAND	jennifer.marchand@uca.fr
L1 et L2 LAS	Ludovic BENEZECH	ludovic.benezech@uca.fr
L2 et L3 Collège de droit	Rémi OULION	remi.oulion@uca.fr
L2	Sophie PRETOT	sophie.pretot@uca.fr
L3 Droit privé , public et science politique	Christine BERTRAND	christine.bertrand@uca.fr
L3 Métiers de l'immobilier	Benjamin MEUNIER	benjamin.meunier@ext.uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable Administrative	Aurelie DRUEL	aurelie.druel@uca.fr
Responsable de scolarité	Magalie COUSTEIX	responsable-scolarite.deg@uca.fr
Niveau 1		scola.l1.deg@uca.fr
Niveau 2		scola.l2.deg@uca.fr
Niveau 3		scola.l3.deg@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Oui - non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée par un appel et à partir de la 3ème absence (ou de la 2ème absence pour des TD dont le volume est inférieur à 15h) dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière. Pas de distinction absences justifiées / injustifiées.
Assiduité aux TP	non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence aux EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2nde chance

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 3 absences aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
L3 - Parcours Métiers de l'immobilier	6 semaines	Hors cours et examens

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

N1	Jennifer MARCHAND
N2	Sophie PRETOT
N3	Christine BERTRAND
N3 parcours MI	Benjamin MEUNIER

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Tous Parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		
C			X		

Niveau 2 - Tous Parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B, C et D
B			X		
C			X		
D			X		

Niveau 3 - Tous Parcours sauf "Métiers de l'immobilier"					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B et C
B			X		
C			X		

Niveau 3 - Parcours "Métiers de l'immobilier"					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		

NIVEAU 1 - Parcours DROIT STANDARD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Qu'est-ce que le droit ?	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction historique au droit	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Parcours "Standard"	4												
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		9	EvC		2	E et O		2	E	2h		E	1h
		EC 2 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A					1	A	30 min
	C (a u c h o i x)	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Introduction à l'économie	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques : indices et analyse	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Grandes fonctions de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques : indices et analyse	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES													
		UE 1 : Introduction à la sociologie	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
		30													

2	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EVT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EVT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EVT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Culture juridique et politique	2		EvC		2	E		2	E	1h	1	E	1h
		UE 5 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE6: Développement durable (à distance)***													
	C (a u c h o i x)	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EVT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit civil 2 : droit des personnes	3		EVT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions	3		EVT		1	E	2h				1	E	2h
		UE 2 : Mathématiques et statistiques descriptives	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Système d'information comptable	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques et statistiques descriptives	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES													
UE 1 : Introduction à la sociologie 2	3		EVT		1	E	1h				1	E	1h		
UE 2 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EVT		1	E	1h				1	E	1h		
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluatiuon terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distantiel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Module Développement Durable : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 1 - Parcours DROIT - Parcours adapté "Accompagnement Réopass"

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Qu'est-ce que le droit ?	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction historique au droit	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Parcours adapté "Accompagnement - Réopass"	4												
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		5	EvC		2	E et O		2	E	2h	1	E	1h
		EC 2 : Approfondissement disciplinaire		2	EvC		2	E et O		2	E	1h			
		EC 3 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A					1	A	30 min
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		30													
A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT														
	UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	COMPETENCES TRANSVERSALES														
	UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	

2	B	Au choix:													
		Parcours adapté "Remédiation"													
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE 5 : Culture juridique et politique	2												
		EC 2 : Culture juridique et politique - Standard		1	EvC		2	E		2	E	1h	1	E	1h
		EC 3 : Culture juridique et politique - Renforcement		1	EvC		2	E		2	E	1h	1	E	1h
		UE 8 : Développement durable (à distance)***													
		ou													
	Parcours adapté "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"														
	UE 6 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h	
	UE 7 : "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"	2		EvC		2	EvC1 : A EvC2 : O	EvC1 : A EvC2 : O (20 minutes)	1	O	20 minutes	1	O	20 minutes	
	UE 8 : Développement durable (à distance)***														
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Droit civil 2 : droit des personnes		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

D: Les étudiants souhaitant se réorienter sont invités à contacter La Fabrique qui leur propose un accompagnement spécifique. Celui-ci est facultatif et non crédité.

*** Module Développement Durable : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 1 - Parcours DROIT ARBITRAGE SPORTIF

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Qu'est-ce que le droit ?	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction historique au droit	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Parcours "Standard"	4												
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		9	EvC		2	E et O		2	E	2h		E	1h
		EC 2 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A					1	A	30 min
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT/ARBITRAGE													
		UE 1 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Réflexivité et compétences transversales (AS)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 1		0,33	EvT		2	A+A		2	A+A		2	O	15'
		EC 2 : Analyse de pratique avec l'outil vidéo		0,33	EvT		1	M		1	M		1	M	
		EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1		0,33	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
		30													
A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT														
	UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	

2	B	COMPETENCES TRANSVERSALES												
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		UE 4 : Culture juridique et politique	2		EvC	2	E		2	E	1h	1	E	1h
		UE 5 : Anglais	3		EvC	Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE6: Développement durable (à distance)***												
	C	COMPETENCE COMPLEMENTAIRE ARBITRAGE SPORTIF												
		UE 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3		EvT	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'
		UE 2 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 1	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 1		0,33	EvT	2	E+A	1h	2	E+A	1h	2	E+A	1h
		EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 1		0,16	EvT	2	A+M		2	A+M		2	O	15'
		EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 1		0,16	EvT	1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
		EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 1		0,16	EvT	1	A		1	A		1	A	
EC 5 : Analyse de pratique avec l'outil vidéo		0,16	EvT	1	M		1	M		1	M			
		30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Module Développement Durable : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT STANDARD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

35 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 1	6		EVT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 1 avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		ou													
		UE1 : Droit pénal général 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 1	1		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Macroéconomie 1	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Probabilités 1	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Comptabilité de gestion	3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
UE 2 : Probabilités 1		3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
a	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES														

u c h o i x)	UE 1 : Histoire des idées politiques	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 2 : Enjeux politiques de la société française	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
	UE 1 : Gestion de projet	3		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	puis au choix													
	UE 2 : Enseignements professionnalisants en Economie-Gestion	3												
	EC 1: Soutien Comptabilité-Finance		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	EC 2: Soutien Management-Marketing		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	ou													
	UE 3 : Enseignements professionnalisants en Droit	3												
	EC 1: Soutien Droit public		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	EC 2: Soutien Droit privé		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
			30											
A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
	UE1 : Droit administratif 2	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE2 : Droit civil 2	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
	UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
	UE 2 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2												
	Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Anglais de spécialité			EvC		min 2	E et O			Sans objet		2	E et O	
	Droit américain			EvC		min 2	E et O			Sans objet		1	E ou O	
	Educadroit			EvT		1	M					1	M	
	Modélisation des Nations-Unies			EvC			M et O					1	M et O	
	Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					1	M et O	
	Lysias			EvC		2	M ou O	O - 30min				1	M ou O	O - 30min
UE 3 : UE Libre (voir catalogue UE libre)	3													
COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT														

4	D (a u c h o i x)	UE 1 : Droit commercial	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Droit fiscal	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO												
		UE 1 : Macroéconomie 2	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	3		EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION												
		UE 1 : Comptabilité approfondie	3		EvC	2	E		1	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	3		EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES												
		UE 1 : Sociologie de l'action publique	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Sociologie : auteurs et théories	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES												
		UE 1 : Enseignements professionnalisant vers l'insertion pro	3		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
		UE 2 : Projet tutoré ou stage	2		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
		puis au choix												
		UE 3 : Accompagnement vers les métiers de la gestion	1		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
ou														
UE 4 : Accompagnement vers les métiers du droit	1		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*		
			30											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE2 - bloc C) et une UE libre (UE3 - bloc C)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

35 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 1	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 1	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 1 avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		ou													
		UE1 : Droit pénal général 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		COMPETENCES D'OUVERTURE													
	C	UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 1	1		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1: Droit approfondi - Contexte international du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	1h
		EC 2: Droit et... - Sociologie du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O				
	EC 3: Théorie et pratique - Méthode de la recherche juridique		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O					
			30												

4	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT														
		UE1 : Droit administratif 2	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
		UE2 : Droit civil 2	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES														
		UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE														
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E			Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2													
		Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		Anglais de spécialité			EvC		min 2	E et O			Sans objet		2	E et O		
		Droit américain			EvC		min 2	E et O			Sans objet		1	E ou O		
		Educadroit			EvT		1	M					1	M		
		Modélisation des Nations-Unies			EvC			M et O					1	M et O		
		Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					1	M et O		
		Lysias			EvC		2	M ou O	O - 30min				1	M ou O	O - 30min	
		UE 3 : UE Libre (voir catalogue UE libre)	3													
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT														
		UE 1 : Droit commercial	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Droit fiscal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		COLLEGE DE DROIT														
		UE 1 : Collège de Droit	2													
		EC 1: Droit approfondi - Droit du numérique		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O		
		EC 2: Droit et... - Les grandes œuvres juridiques		1	EvT		1	E ou O		1	E ou O		1	E ou O		
	EC 3: Théorie et pratique - Questions contemporaines et pouvoirs publics		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O			
			30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE2 - bloc C) et une UE libre (UE3 - bloc C)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT ARBITRAGE SPORTIF

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

35 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 1 avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		ou													
		UE1 : Droit pénal général 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 1	1		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT/ARBITRAGE													
		UE 1: Option Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales Niveau 2	3												
		EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 2		0,33	Evt		2	A+A		2	A+A		1	O	15'
		EC 2 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		0,33	Evt		1	M		1	M		1	M	
		EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 2		0,33	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
		PUIS AU CHOIX													
		UE 2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
UE 3 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
		30													

4	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 2	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 2	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2												
		Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Anglais de spécialité			EvC		min 2	E et O			Sans objet		2	E et O	
		Droit américain			EvC		min 2	E et O			Sans objet		1	E ou O	
		Educadroit			EvT		1	M					1	M	
		Modélisation des Nations-Unies			EvC			M et O					1	M et O	
		Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					1	M et O	
		Lysias			EvC		2	M ou O	O - 30min			1	M ou O	O - 30min	
		UE5 : UE Libre - Option Arbitrage sportif : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3												
	EC 1 : Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1		1	Evt		2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT/ARBITRAGE													
		UE 1: Option Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique Niveau 2	3												
		EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 2		0,33	Evt		1	M		1	M		1	M	
		EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 2		0,16	Evt		2	A+M		2	A+M		2	O	15'
		EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 2		0,16	Evt		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
		EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 2		0,16	Evt		1	A		1	A		1	A	
		EC 5 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		0,16	Evt		2	M+O	20'	2	M+O	20'	2	M+O	20'
	PUIS AU CHOIX														
	UE 1 : Droit commercial	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	OU														
UE 2 : Droit fiscal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluatiuon terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE2 - bloc C) et une UE libre (UE3 - bloc C)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit du travail 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Régime général des obligations	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 5 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Libertés publiques 1	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
			30												
	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE 1 : Droit civil	9												
EC1 : Droit des sûretés (avec TD)			2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
EC2 : Droit civil des biens (sans TD)			1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
OU															
EC3 : Droit des sûretés (sans TD)			1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
EC4 : Droit civil des biens (avec TD)			2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
UE 2 : Droit de l'entreprise		9													
EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)			2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	

6	EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	OU													
	EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
	1 UE au choix (cf. Livret étudiant):													
	UE 2 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
	UE 3 : Histoire du droit des affaires	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
	UE 4 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		2	E et O	1h
	UE 5 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		1	E ou O	1h
	UE 6 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					1	M et O	
	UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias (sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
UE 8 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M					1	M		
UE 9 : Politiques de l'UE	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 10 : Politiques territoriales durables**	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 11: Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O		
UE 12 : Educadroit** (sauf si N2)	3		EvT		1	M					1	M		
COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT														
UE 1 : Complément	6													
C	EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC3 : Contrats spéciaux		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluatiuon terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières « Libertés publiques I », « Méthode de la note de synthèse », "Anglais" et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Au S2, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (Gestion ou Economie).

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé - Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	5		EvC/EvT	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit du travail 1	5		EvC/EvT	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Régime général des obligations	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 5 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Libertés publiques 1	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1: Droit approfondi - Droit de la presse		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
		EC 2: Droit et... - Droit et littérature		1	EvT		1	E ou O		1	E ou O		1	E ou O	
	EC 3: Théorie et pratique - Recours juridiques		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O		
			30												
		COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE 1 : Droit civil	8												
		EC1 : Droit des sûretés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit civil des biens (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

A	OU													
	EC3 : Droit des sûretés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC4 : Droit civil des biens (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 2 : Droit de l'entreprise	8												
	EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	OU													
EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
	1 UE au choix:													
	UE 2 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
	UE 3 : Histoire du droit des affaires	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
	UE 4 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		2	E et O	1h
	UE 5 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		1	E ou O	1h
	UE 6 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					1	M et O	
	UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias** (sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
	UE 8 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M					1	M	
	UE 9 : Politiques de l'UE	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 10 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 11: Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O	
UE 12 : Educadroit ** (sauf si N2)	3		EvT		1	M					1	M		
C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
	UE 1 : Complément	6												
	EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC3 : Contrats spéciaux		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	COLLEGE DE DROIT													
UE 1 : Collège de Droit	2													
EC 1: Droit approfondi - Introduction au droit comparé		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O		

	EC 2: Droit et... - Analyse économique du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
	EC 3: Théorie et pratique - Etude dossier ctx, rédaction d'acte, technique contractuelle		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
		30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit du travail 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Régime général des obligations	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE3 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE5 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT - ARBITRAGE													
		UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 3	3	1											
		EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 3		0,33	Evt		2	A+A		2	A+A		1	O	15'
		EC 2 : Décision jugement et arbitrage		0,33	Evt		1	M		1	M		1	M	
		EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3		0,33	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
		PUIS AU CHOIX													
		UE2 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
		UE3 : Libertés publiques 1	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
			30												

6	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE 1 : Droit civil	9												
		EC1 : Droit des sûretés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit civil des biens (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
		EC3 : Droit des sûretés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC4 : Droit civil des biens (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Droit de l'entreprise	9												
		EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
		EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		B	COMPETENCES TRANSVERSALES												
	UE1 : Anglais		3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
	UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 3		3												
	EC 1 : Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3				Evt		2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT - ARBITRAGE													
		UE 1 : Complément Procédures	3												
		EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 3	3	1											
		EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 3		0,33	Evt		1	M		1	M		1	M	
		EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 3		0,16	Evt		2	M+O	20'	2	M+O	20'	2	O	15'
		EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 3		0,16	Evt		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
	EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 3		0,16	Evt		1	A		1	A		1	A		
	EC 5 : Décision jugement et arbitrage		0,16	Evt		1	M		1	M		1	M		
			30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluatiuon terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières « Libertés publiques I », « Méthode de la note de synthèse », "Anglais" et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Au S2, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (Gestion ou Economie).

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Public

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 34 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit des propriétés publiques (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Droit international public 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		2 autres matières avec TD (12 crédits)													
		UE 4 : Libertés publiques 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 6 : Droit international public 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Enjeux contemporains du droit public	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
			30												
			COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC												
			1 matière sans TD au choix (3 crédits)												

A	UE 1 : Libertés publiques 2 (sans TD)	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h		
	UE 2 : Politiques de l'UE (sans TD)	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h		
	UE 3 : Droit international public 2 (sans TD)	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h		
	2 autres matières avec TD (12 crédits)													
	UE 4 : Libertés publiques 2 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 5 : Politiques de l'UE (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 6 : Droit international public 2 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	O	15 min
B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Anglais	3		EvC	Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h	
	1 UE au choix:													
	UE 2 : Partis et mouvements politiques en Europe (au S5)	3		EvT	1	E ou A	1h				1	O	15 min	
	UE 3 : Procédure civile	3		EvT	1	E ou A	1h				1	E	1h	
	UE 4 : Procédure pénale	3		EvT	1	E ou A	1h				1	E	1h	
	UE 5 : Anglais de spécialité**	3		EvC	2	E et O	1h		Sans objet		2	E et O	1h	
	UE 6 : Droit américain**	3		EvC	2	E et O	1h		Sans objet		1	E ou O	1h	
	UE 7 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC	2	M et O					1	M et O		
	UE 8 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias**(sauf si N2)	3		EvC	2	M ou O					2	M ou O		
	UE 9 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT	1	M					1	M		
	UE 10 : Politiques territoriales durables	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
	UE 11 : Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC	2	M et O					2	M et O		
UE 12 : Educadroit**(sauf si N2)	3		EvT	1	M					1	M			
C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
	UE 1 : Contentieux administratif	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
	UE 2 : Contentieux constitutionnel	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
	1 UE au choix													
	UE3 : Politiques comparées	3		EvT	1	E ou A	1h				1	O	15 min	
	OU													
UE4 : Histoire de l'Administration	3		EvT	1	E ou A	1h				1	E	1h		
	30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières "Enjeux contemporains du droit public" « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention AES, la note reportée en « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Enjeux contemporains du droit public » est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES. Au S6, les matières « Politiques comparées » ou « Histoire de l'administration », « Anglais » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au S6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Public - Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

34 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des ex			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC														
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)														
		UE 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h		
		UE 2 : Droit des propriétés publiques (sans TD)	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h		
		UE 3 : Droit international public 1 (sans TD)	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h		
		2 autres matières avec TD (10 crédits)														
			UE 4 : Libertés publiques 1 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
			UE 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
			UE 6 : Droit international public 1 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B		COMPETENCES TRANSVERSALES													
			UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
			UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC	2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h	
			UE 3 : Anglais	3		EvC	Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h	
			UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC	2	O et A		1	O		1	M		
	C		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
			UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
			UE2 : Enjeux contemporains du droit public	3		EvT	1	E ou A	1h				1	E	1h	
			COLLEGE DE DROIT													
			UE 1 : Collège de Droit	2												
			EC 1: Droit approfondi - Droit de la presse		1	EvC	2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O		
			EC 2: Droit et... - Droit et littérature		1	EvT	1	E ou O		1	E ou O		1	E ou O		
EC 3: Théorie et pratique - Recours juridiques				1	EvC	2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O			
		30														

A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
	1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
	UE 1 : Libertés publiques 2 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 2 : Politiques de l'UE (sans TD)	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 3 : Droit international public 2 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h			1	O	15 min	
	2 autres matières avec TD (10 crédits)													
	UE 4 : Libertés publiques 2 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 5 : Politiques de l'UE (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 6 : Droit international public 2 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	O	15 min
	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A			Min 2	E	1	E	1h
	1 UE au choix:													
UE 2 : Partis et mouvements politiques en Europe (S5)	3		EvT		1	E ou A	1h				1	O	15 min	
UE 3 : Procédure civile	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h	
UE 4 : Procédure pénale	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h	
UE 5 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		2	E et O	1h	
UE 6 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		1	E ou O	1h	
UE 7 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O		
UE 8 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias** (sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O		
UE 9 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M					1	M		
UE 10 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 11 : Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O		
UE 12 : Educadroit** (sauf si N2)	3		EvT		1	M					1	M		
COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT														
UE 1 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Contentieux constitutionnel	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
1 UE au choix														
UE3 : Politiques comparées	3		EvT		1	E ou A	1h				1	O	15 min	
OU														
UE4 : Histoire de l'Administration	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h	
COLLEGE DE DROIT														

6

	UE 1 : Collège de Droit	2											
	EC 1: Droit approfondi - Introduction au droit comparé		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O
	EC 2: Droit et... - Analyse économique du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O
	EC 3: Théorie et pratique - Etude dossier ctx, rédaction d'acte, technique contractuelle		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O
		30											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous).

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

NIVEAU 3 - Parcours SCIENCE POLITIQUE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

38 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - SC PO													
		UE 1 : Introduction à la politique internationale (avec TD)	6		EvC/EvT	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15 min
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 2 : Pensée politique (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
		UE 3 : Droit international public 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		L' autre matière avec TD (6 crédits)													
		UE 4 : Pensée politique (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15 min
	UE 5 : Droit international public 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Partis et mouvements politiques en Europe	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
			30												
	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - SC PO													
UE 1 : Politiques de l'UE		4		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Grands concepts politiques***		4		EvC		2	E		1	E	1h	1	O	15 min	
UE 3 : Politique comparée		4		EvT		1	E	1h				1	O	15 min	

6	B	UE 4 : Négociations internationales***	4		EvC	2	E et O	1	E	1h	1	O	15 min	
		COMPETENCES TRANSVERSALES												
		UE1 : Anglais	3		EvC	Min 2	E	Min 2	E			1	E	1h
		1 UE au choix:												
		UE 2 : Politiques sociales	3		EvT	1	E	1h				1	O	15 min
		UE 3 : Sociologie de la culture et des médias (S5)	3		EvT	1	E	1h				1	O	15 min
		UE 4 : Anglais de spécialité**	3		EvC	2	E et O	1h	Sans objet			2	E et O	1h
		UE 5 : Droit américain**	3		EvC	2	E et O	1h	Sans objet			1	E ou O	1h
		UE 6 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC	2	M et O					2	M et O	
		UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias** (sauf si N2)	3		EvC	2	M ou O					1	M ou O	
		UE 8 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT	1	M					1	M	
		UE 9 : Politiques territoriales durables	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h
		UE 10 : Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC	2	M et O					2	M et O	
		UE 11 : Educadroit** (sauf si N2)	3		EvT	1	M					1	M	
C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
	UE 1 : Libertés publiques 2 (avec TD)	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 2 : Droit international public 2 (avec TD)	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	O	15 min
		30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

A*** Attention - Application des règles d'assiduité relatives aux TD

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir une ou deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

Attention - En anglais,, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

NIVEAU 3 - Parcours METIERS DE L'IMMOBILIER

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
5	A	VENTE ET GESTION IMMOBILIERE															Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*
		UE 1 : Les contrats de vente	3		EvT		1	E	1h								
		UE 2 : Acteurs et valeurs	6														
		EC 1 : Les prêts immobiliers		1	EvT		1	E	30 min								
		EC 2 : Les professionnels		1	EvT		1	E	30 min								
		EC 3 : L'expertise		1	EvC		1	M		1	M						
		UE 3 : La copropriété	3		EvT		1	E	1h								
		UE 4 : La gestion locative	3		EvT		1	E	1h								
		UE 5 : Gestion et habitat	3														
		EC 1 : Pratique de la gestion immobilière		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
	EC 2 : L'habitat social		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
	B	PROFESSIONNALISATION ET CONTENTIEUX															
		UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
		UE 2 : Séminaire : recherche d'emploi	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
		UE 3 : Séminaire : métiers périphériques	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
		UE 4 : Contentieux	3														
		EC 1 : Contentieux de l'entreprise		2	EvT		1	E	1h								
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme		1	EvT		1	E	30 min										
		30															
		AMENAGEMENT URBAIN ET PROMOTION IMMOBILIERE															
		UE 1 : Les opérations d'aménagement	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
		UE 2 : Urbanisme et financement	6														

6	A	EC 1 : L'urbanisme		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*	
		EC 2 : Montages financiers		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		UE 3 : La promotion immobilière	6											
		EC 1 : Les promoteurs		4	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 2 : La responsabilité du promoteur		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 3 : Montage opération de promotion		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 4 : La technique du bâtiment		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
	B	PROFESSIONNALISATION												
		UE 1 : Anglais	3			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
		UE 2 : Informatique et comptabilité	3											
		EC 1 : Informatique appliquée		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 2 : Comptabilité (avec TD)		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel	3											
		EC 1 : Projet personnel et professionnel		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
EC 2 : Projet tutoré			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 3 : Négociation		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 4 : Stage	6			EvC		2	M/O		2	M/O				
		30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Remarque : * L'oral unique en seconde session, d'une durée de 20 minutes, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en PASS et Portail Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé s'il remplit les conditions de recevabilité.

UE de préparation à l'oral

L'UE de préparation à l'oral se validant par le rendu d'un écrit sur l'ENT, tout manquement à cette obligation conduira à la défaillance en évaluation initiale.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

Les maquettes restent inchangées pour les étudiants internationaux aux semestres 5 et 6.

Il est cependant conseillé aux étudiants internationaux de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6.



Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h : 18h Tronc commun + 6h Thématiques Instituts**
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention de 80 % de réussite.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2023-2024 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études	Obtention de l'open badge
Licence	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	Si validé, obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le Module DD en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			